

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE



RÈGLEMENT 1669
RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES 1

SECTION 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES.....1

 ARTICLE 1 TERRITOIRE ASSUJETTI.....1

 ARTICLE 2 OBJET1

 ARTICLE 3 RÈGLEMENTS D'URBANISME1

 ARTICLE 4 DOCUMENTS ANNEXÉS1

SECTION 2 DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES1

 ARTICLE 5 RÈGLES DE PRÉSEANCE DES DISPOSITIONS1

 ARTICLE 6 TERMINOLOGIE1

SECTION 3 DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES.....2

 ARTICLE 7 FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ2

 ARTICLE 8 DEVOIRS ET POUVOIRS DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ2

 ARTICLE 9 OBLIGATION LORS DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX2

 ARTICLE 10 DROIT DE VISITE DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ2

CHAPITRE 2 COMITÉ DE DÉMOLITION 3

 ARTICLE 11 CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE DÉMOLITION3

 ARTICLE 12 SÉANCES.....3

 ARTICLE 13 PERSONNES-RESSOURCES3

CHAPITRE 3 DEMANDE D'AUTORISATION..... 4

SECTION 1 OBLIGATION.....4

 ARTICLE 14 IMMEUBLES ET TRAVAUX ASSUJETTIS.....4

SECTION 2 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE.....4

 ARTICLE 15 CONTENU DE LA DEMANDE.....4

 ARTICLE 16 PROGRAMME PRÉLIMINAIRE DE RÉUTILISATION DU SOL DÉGAGÉ5

 ARTICLE 17 TARIFS.....6

CHAPITRE 4 PROCESSUS D'APPROBATION 7

SECTION 1 TRAITEMENT D'UNE DEMANDE.....7

 ARTICLE 18 ÉTUDE DE LA DEMANDE7

 ARTICLE 19 CADUCITÉ7

 ARTICLE 20 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME7

SECTION 2 PUBLICATION ET CONSULTATION.....7

 ARTICLE 21 PUBLICATION.....7

 ARTICLE 22 AVIS AU LOCATAIRE7

 ARTICLE 23 OPPOSITION8

ARTICLE 24 AUDITION PUBLIQUE	8
ARTICLE 25 DÉLAI POUR ACQUISITION.....	8
SECTION 3 DÉCISION DU COMITÉ.....	8
ARTICLE 26 ÉTUDE DE LA DEMANDE PAR LE COMITÉ ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	8
ARTICLE 27 DÉCISION DU COMITÉ	9
ARTICLE 28 CONDITIONS	9
ARTICLE 29 TRANSMISSION DE LA DÉCISION.....	10
SECTION 4 RÉVISION.....	10
ARTICLE 30 DEMANDE DE RÉVISION.....	10
ARTICLE 31 DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	10
ARTICLE 32 TRANSMISSION DE LA DÉCISION.....	10
SECTION 5 DÉCISION RELATIVE À UN IMMEUBLE PATRIMONIAL.....	10
ARTICLE 33 AVIS À LA MRC.....	10
ARTICLE 34 POUVOIR DE DÉSARRENDRE.....	10
SECTION 6 DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION.....	11
ARTICLE 35 OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION	11
ARTICLE 36 DÉLAI POUR LA DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION	11
ARTICLE 37 GARANTIE FINANCIÈRE.....	11
SECTION 7 EXÉCUTION DES TRAVAUX.....	12
ARTICLE 38 MODIFICATION DU DÉLAI D'EXÉCUTION	12
ARTICLE 39 MODIFICATION DE L'AUTORISATION	12
ARTICLE 40 DURÉE DE VALIDITÉ D'UNE AUTORISATION.....	12
ARTICLE 41 SAISIE OU REMBOURSEMENT DE LA GARANTIE FINANCIÈRE	12
CHAPITRE 5 SANCTIONS ET RECOURS	13
ARTICLE 42 EXÉCUTION DES TRAVAUX AUX FRAIS DU PROPRIÉTAIRE	13
ARTICLE 43 RÉVOCATION DE L'AUTORISATION	13
ARTICLE 44 CONTRAVENTION.....	13
ARTICLE 45 RECONSTITUTION DE L'IMMEUBLE	13
ARTICLE 46 ENTRAVE.....	14
ARTICLE 47 INFRACTION DISTINCTE	14
ARTICLE 48 RECOURS JUDICIAIRES	14
CHAPITRE 6 DISPOSITIONS FINALES.....	15
ARTICLE 49 ENTRÉE EN VIGUEUR.....	15

CHAPITRE 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTA- TIVES ET ADMINISTRATIVES

SECTION 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

ARTICLE 1 TERRITOIRE ASSUJETTI

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Blainville.

ARTICLE 2 OBJET

Le présent règlement a pour objet de régir la démolition d'immeubles.

ARTICLE 3 RÈGLEMENTS D'URBANISME

Le présent règlement s'applique concurremment aux autres règlements d'urbanisme adoptés par la Ville de Blainville.

ARTICLE 4 DOCUMENTS ANNEXÉS

Les documents suivants sont annexés au présent règlement et en font partie intégrante à toute fin que de droit :

Annexe A :

Fiches des immeubles et des ensembles du territoire de la Ville Blainville inscrits à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Thérèse-De Blainville.

SECTION 2 DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 5 RÈGLES DE PRÉSÉANCE DES DISPOSITIONS

En cas d'incompatibilité entre deux dispositions du présent règlement, la disposition spécifique prévaut sur la disposition générale.

En cas de contradiction entre le texte et un titre ou une autre forme d'expression, le texte prévaut.

ARTICLE 6 TERMINOLOGIE

Pour l'interprétation du présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, un mot ou une expression a le sens et la signification attribués à l'index terminologique de l'annexe A du Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme. Si un mot ou une expression n'y est pas spécifiquement défini, il conserve sa signification usuelle.

Malgré ce qui précède, dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots ou expressions suivants ont la signification qui leur est attribuée :

« Comité »

Le comité de démolition de la Ville de Blainville constitué par le présent règlement.

« Démolition »

Le démantèlement, le déplacement ou la destruction complète ou partielle d'un immeuble.

« Démolition complète »

La démolition de plus de 50 % du volume d'un immeuble sans égard aux fondations.

« Immeuble »

Bâtiment, construction ou ouvrage à caractère permanent érigé sur un fonds et tout ce qui en fait partie intégrante.

« Immeuble locatif résidentiel »

Un immeuble qui comprend un ou plusieurs logements, au sens qu'attribue la *Loi sur le Tribunal administratif du logement* (RLRQ, c. T-15.01) à « logement ».

« Immeuble patrimonial »

Un immeuble cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ c. P-9.002), situé dans un site patrimonial cité conformément à cette loi ou inscrit dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Thérèse-De Blainville reproduit à l'annexe A du présent règlement.

« MRC »

La municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville.

SECTION 3 DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

ARTICLE 7 FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

Le directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire de la Ville et ses représentants sont responsables de l'application du présent règlement.

En outre, le conseil peut, par résolution, désigner tout autre officier public ou mandataire pour voir à l'application de l'une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

Ces personnes sont identifiées comme le « fonctionnaire désigné » dans le présent règlement.

ARTICLE 8 DEVOIRS ET POUVOIRS DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

Sans restreindre les pouvoirs et les devoirs dévolus à un fonctionnaire municipal par la loi régissant la Ville ou prévus au présent règlement, les devoirs et les pouvoirs du fonctionnaire désigné sont définis au Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme.

ARTICLE 9 OBLIGATION LORS DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

En tout temps pendant l'exécution des travaux de démolition, une personne en autorité sur les lieux doit avoir en sa possession un exemplaire du certificat d'autorisation.

ARTICLE 10 DROIT DE VISITE DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

Le fonctionnaire désigné peut pénétrer, à toute heure raisonnable, sur les lieux où s'effectuent des travaux de démolition afin de vérifier si la démolition est conforme à la décision du Comité.

Sur demande, le fonctionnaire désigné doit s'identifier.

CHAPITRE 2 COMITÉ DE DÉMOLITION

ARTICLE 11 CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE DÉMOLITION

Est constitué, par le présent règlement, un comité ayant pour fonction d'autoriser les demandes de démolition et d'exercer tous les autres pouvoirs prévus au chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Conformément au troisième alinéa de l'article 148.0.3 de ladite Loi, le conseil municipal s'attribue les fonctions conférées au Comité de démolition.

ARTICLE 12 SÉANCES

Le Comité est décisionnel et les séances qu'il tient sont publiques.

Les délibérations du Comité sont toutefois tenues à huis clos.

ARTICLE 13 PERSONNES-RESSOURCES

Le Comité s'adjoint du directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire de la Ville et/ou du chef de la division planification et réglementation dudit Service, de façon permanente et à titre de personnes-ressources.

Lorsque requis, le Comité peut s'adjoindre de tout autre personne afin d'agir comme personne-ressource, incluant notamment tout employé dudit Service ou de la Ville et tout professionnel en architecture, en histoire, en structure, en urbanisme ou en patrimoine.

Ces personnes ne sont pas membres du Comité et n'ont pas de droit de vote.

CHAPITRE 3 DEMANDE D'AUTORISATION

SECTION 1 OBLIGATION

ARTICLE 14 IMMEUBLES ET TRAVAUX ASSUJETTIS

La démolition d'un immeuble est interdite, à moins que le propriétaire n'ait reçu l'autorisation à cet effet conformément au présent règlement.

Le présent règlement s'applique aux immeubles et aux travaux suivants :

- 1° La démolition complète ou partielle d'un immeuble patrimonial;
- 2° La démolition complète ou partielle d'un immeuble construit en ou avant 1945;
- 3° La démolition complète d'un immeuble utilisé comme bâtiment principal, non visé par les paragraphes précédents, sauf dans les cas suivants :
 - a. La démolition d'un immeuble appartenant à la Ville;
 - b. La démolition exigée par la Ville d'un immeuble construit à l'encontre des règlements d'urbanisme;
 - c. La démolition d'un immeuble visé par une ordonnance de démolition émise par un tribunal en vertu des articles 227, 229 et 231 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);
 - d. La démolition d'une maison mobile;
 - e. La démolition d'un immeuble incendié ou autrement sinistré ayant perdu plus de la moitié (50 %) de sa valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur au moment de l'incendie ou du sinistre;
 - f. La démolition d'un immeuble incendié ou autrement sinistré s'il est démontré, par le dépôt d'un rapport d'un ingénieur en structure, que les fondations ou la majorité des éléments de structure ne permettent plus d'assurer la sécurité du public;
 - g. La démolition d'un immeuble menacé par l'imminence d'un sinistre au sens de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3);
 - h. La démolition d'un immeuble qui présente un danger pour la sécurité du public, et ce, lorsqu'il y a urgence d'agir.

La démolition d'un immeuble non visée par le présent règlement n'est toutefois pas exemptée de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation conformément au Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme ou de se conformer aux dispositions des autres règlements.

SECTION 2 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

ARTICLE 15 CONTENU DE LA DEMANDE

Une demande d'autorisation de démolition d'un immeuble doit être transmise au fonctionnaire désigné, par le propriétaire de l'immeuble ou son mandataire, sur le formulaire prévu à cet effet dûment complété et signé.

Les renseignements suivants doivent être fournis par le requérant :

- 1° Les nom, prénom, adresse, numéro de téléphone du propriétaire et, le cas échéant, de son mandataire;
- 2° L'identification de l'immeuble visé ainsi que son numéro cadastral;
- 3° Une description de l'occupation actuelle de l'immeuble, incluant le nombre de logements, le cas échéant, ou la date depuis laquelle il est vacant;
- 4° Une description des motifs justifiant la nécessité de démolir l'immeuble;

- 5° Lorsque la demande vise un immeuble locatif résidentiel, les conditions de relogement des locataires;
- 6° L'échéancier et le coût estimé des travaux de démolition;
- 7° La description des méthodes de démolition et de disposition des matériaux.

Les documents suivants doivent être fournis par le requérant :

- 1° Une copie de tout titre établissant que le requérant est propriétaire de l'immeuble visé ou un document établissant qu'il détient une option d'achat sur cet immeuble;
- 2° Une procuration signée par le propriétaire lorsque la demande est présentée par un mandataire;
- 3° Des photographies récentes de l'intérieur et de l'extérieur de l'immeuble ainsi que du terrain où il est situé;
- 4° Une copie du certificat de localisation de l'immeuble, réalisé par un arpenteur-géomètre;
- 5° Une copie de l'avis transmis en vertu de l'article 22 du présent règlement et une preuve de son envoi à chacun des locataires de l'immeuble, le cas échéant.
- 6° Tout autre document ou information nécessaire à la bonne compréhension de la demande.

Les documents d'expertise suivants, réalisés par des professionnels compétents en la matière, doivent être fournis par le requérant :

- 1° Un rapport détaillé de l'état de l'immeuble (ex. : état physique, qualité structurale, description des composantes architecturales, identification des éléments défectueux);
- 2° Un rapport détaillé des travaux requis pour restaurer l'immeuble et une estimation de leurs coûts;
- 3° Une étude sur la valeur patrimoniale de l'immeuble, le cas échéant, permettant minimalement d'analyser les critères relatifs à un immeuble patrimonial ou à la valeur patrimoniale d'un immeuble définis à l'article 26 du présent règlement;
- 4° Un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé.

Le fonctionnaire désigné ou le Comité peuvent également demander au requérant de fournir, à ses frais, tout autre renseignement ou document préparé et signé par un professionnel, s'ils sont jugés essentiels pour évaluer la demande.

Les documents requis doivent être fournis en une copie numérique et en une copie papier.

ARTICLE 16 PROGRAMME PRÉLIMINAIRE DE RÉUTILISATION DU SOL DÉGAGÉ

Le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé doit comprendre les renseignements et documents suivants :

- 1° L'usage des constructions projetées;
- 2° Un plan du projet de lotissement de toute opération cadastrale projetée, préparé par un arpenteur-géomètre;
- 3° Un plan du projet d'implantation de toute nouvelle construction projetée, préparé par un arpenteur-géomètre. Ce plan doit montrer tous les éléments susceptibles de favoriser la bonne compréhension du programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé, notamment et de manière non limitative, les dimensions des constructions projetées et leurs distances par rapport aux limites du terrain, la localisation des arbres existants,

l'emplacement et les dimensions des aires de stationnement, les servitudes existantes et à établir;

- 4° Les plans de construction sommaires et les élévations de chacune des façades extérieures, préparés par un professionnel compétent en la matière. Ces plans doivent indiquer, notamment, le nombre d'étages, la hauteur totale, les dimensions, l'identification des matériaux de revêtement extérieur et leurs couleurs, les pentes de toit et la localisation des ouvertures et autres composantes architecturales;
- 5° Le plan des aménagements extérieurs et paysagers proposés incluant, notamment, les aires de stationnement, de chargement et de déchargement et de transition, les clôtures et les haies;
- 6° Une perspective en couleur de la construction projetée dans son milieu d'insertion;
- 7° L'échéancier et le coût estimé de réalisation du programme de réutilisation du sol dégagé;
- 8° Dans le cas d'un terrain contaminé, l'échéancier des travaux de décontamination et le coût probable de ces travaux;
- 9° Tout autre document ou information nécessaire à la bonne compréhension du projet proposé ou de l'utilisation qui sera faite du terrain suite à la démolition.

ARTICLE 17 TARIFS

Lorsque la demande vise un immeuble patrimonial, les frais exigibles pour l'étude d'une demande d'autorisation de démolition et la publication des avis sont de 1 000 \$ par immeuble.

Lorsque la demande vise tout autre immeuble, les frais exigibles pour l'étude d'une demande d'autorisation de démolition sont équivalents au tarif prévu pour une demande de certificat d'autorisation au Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme.

Ces frais doivent être acquittés lors du dépôt de la demande et ne sont pas remboursables.

CHAPITRE 4 PROCESSUS D'APPROBATION

SECTION 1 TRAITEMENT D'UNE DEMANDE

ARTICLE 18 ÉTUDE DE LA DEMANDE

La demande est déposée au Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire de la Ville pour analyse de sa conformité à la réglementation municipale par le fonctionnaire désigné.

Si les renseignements et documents sont incomplets ou imprécis, ou que les frais n'ont pas été acquittés, l'examen de la demande est suspendu jusqu'à ce que les renseignements et documents exigés aient été fournis et les frais acquittés.

Une demande est réputée avoir été reçue lorsque l'ensemble des renseignements et documents requis ont été soumis et les frais acquittés.

ARTICLE 19 CADUCITÉ

La demande de démolition devient caduque si le requérant n'a pas déposé tous les documents et renseignements requis à l'intérieur d'un délai de 120 jours à partir du dépôt de la demande.

Lorsqu'une demande de démolition est devenue caduque, le requérant doit déposer une nouvelle demande et payer les frais à nouveau.

ARTICLE 20 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Une demande peut être soumise au comité consultatif d'urbanisme de la Ville pour la formulation d'une recommandation.

SECTION 2 PUBLICATION ET CONSULTATION

ARTICLE 21 PUBLICATION

Dès que le comité est saisi d'une demande d'autorisation de démolition, le greffier de la Ville doit faire afficher, sur l'immeuble visé par la demande, un avis facilement visible pour les passants.

De plus, lorsque la demande est relative à un immeuble patrimonial, il doit faire publier un avis public de la demande.

Tout avis visé au présent article doit reproduire le texte du premier alinéa de l'article 23 du présent règlement.

Les avis doivent être publiés au plus tard le dixième jour qui précède la tenue de la séance publique.

Lorsque la demande est relative à un immeuble patrimonial, une copie de l'avis public doit être transmise sans délai au ministre de la Culture et des Communications.

ARTICLE 22 AVIS AU LOCATAIRE

Lorsque la demande vise un immeuble locatif résidentiel, le requérant doit faire parvenir un avis de la demande à chacun des locataires de l'immeuble, par poste recommandée.

ARTICLE 23 OPPOSITION

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville.

ARTICLE 24 AUDITION PUBLIQUE

Le Comité tient une audition publique lorsque la demande d'autorisation est relative à un immeuble patrimonial ainsi que dans tout autre cas où il l'estime opportun.

L'audition publique et la séance peuvent avoir lieu en même temps.

ARTICLE 25 DÉLAI POUR ACQUISITION

Lorsque la demande vise un immeuble locatif résidentiel, une personne qui désire acquérir cet immeuble pour en conserver le caractère locatif résidentiel peut, tant que le Comité n'a pas rendu sa décision, intervenir par écrit auprès du greffier de la Ville pour demander un délai afin d'entreprendre ou de poursuivre des démarches en vue d'acquérir l'immeuble.

Une telle intervention peut également être faite par une personne qui désire acquérir un immeuble patrimonial visé par une demande d'autorisation de démolition pour en conserver le caractère patrimonial.

Si le Comité estime que les circonstances le justifient, il reporte le prononcé de sa décision et accorde à l'intervenant un délai d'au plus deux mois à compter de la fin de l'audition pour permettre aux négociations d'aboutir. Le Comité ne peut reporter le prononcé de sa décision pour ce motif qu'une seule fois.

SECTION 3 DÉCISION DU COMITÉ

ARTICLE 26 ÉTUDE DE LA DEMANDE PAR LE COMITÉ ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le Comité étudie la demande et doit, avant de rendre sa décision :

- 1° Considérer la recommandation du CCU, le cas échéant;
- 2° Considérer les oppositions reçues, le cas échéant;
- 3° Considérer la fiche de l'immeuble ou de l'ensemble à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Thérèse-De Blainville, le cas échéant;
- 4° Évaluer la demande en fonction des critères d'évaluation suivants :
 - a. La valeur patrimoniale de l'immeuble, incluant sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique, sociale, urbanistique ou technologique;
 - b. Le statut de protection de l'immeuble, le cas échéant;
 - c. L'état de l'immeuble;
 - d. La détérioration de la qualité de vie du voisinage;
 - e. Le coût de la restauration de l'immeuble;
 - f. L'inscription d'un avis de détérioration au registre foncier, le cas échéant;
 - g. Le danger que peut présenter l'immeuble pour la sécurité du public;
 - h. La nécessité de travaux correctifs pour des fins sanitaires, sécuritaires ou environnementales;

- i. La méthode de démolition ou de déconstruction proposée par le requérant;
 - j. Le tri et la réutilisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD);
 - k. Le coût environnemental, en ce qui a trait aux émissions de gaz à effet de serre;
 - l. L'intégration du projet de remplacement au milieu d'insertion;
 - m. La préservation des arbres matures d'intérêt et la conservation de la végétation existante indigène;
 - n. Les objectifs du Plan d'urbanisme.
- 5° Lorsque la demande vise un immeuble locatif résidentiel, évaluer la demande en fonction des critères d'évaluation supplémentaires suivants :
- a. Le préjudice causé aux locataires;
 - b. La possibilité de relogement des locataires;
 - c. Les effets sur les besoins en matière de logement dans les environs.
- 6° Lorsque la demande vise un immeuble patrimonial, évaluer la demande en fonction des critères d'évaluation supplémentaires suivants :
- a. Son histoire;
 - b. Sa contribution à l'histoire locale;
 - c. Son degré d'authenticité et d'intégrité;
 - d. Sa représentativité d'un courant architectural particulier;
 - e. Sa contribution à un ensemble à préserver ou à un ensemble d'intérêt;
 - f. Sa rareté.
- 7° Considérer tout autre critère ou renseignement pertinent à l'analyse de la demande.

Le Comité peut, s'il le juge nécessaire pour l'étude de la demande, exiger du requérant qu'il fournisse à ses frais tout autre renseignement ou document préparé et signé par un professionnel.

ARTICLE 27 DÉCISION DU COMITÉ

Le Comité rend sa décision lors de la séance publique. Il accorde ou refuse la demande d'autorisation de démolition. Sa décision doit être motivée.

Le Comité peut décider de reporter sa décision à une séance publique ultérieure s'il le juge opportun.

ARTICLE 28 CONDITIONS

Lorsque le Comité accorde l'autorisation, il peut, notamment :

- 1° Imposer toute condition relative à la démolition de l'immeuble ou à la réutilisation du sol dégagé;
- 2° Déterminer les conditions de relogement d'un locataire, lorsque la demande vise un immeuble locatif résidentiel;
- 3° Fixer le délai dans lequel les travaux doivent être entrepris et terminés;
 - a. Ce délai est d'un an à partir de la date de la séance au cours de laquelle l'autorisation est accordée par le Comité. Le Comité peut toutefois fixer un délai différent selon l'envergure et la nature du projet;
- 4° Exiger que le propriétaire fournisse, préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation, une garantie financière pour assurer le respect de toute condition qu'il fixe.

ARTICLE 29 TRANSMISSION DE LA DÉCISION

La décision du Comité concernant la démolition doit être transmise sans délai à toute partie en cause, par poste recommandée.

La décision doit être accompagnée d'un avis qui explique les règles applicables aux processus de révision et de désaveu prévues aux articles 30 à 34 du présent règlement, et au délai pour la délivrance du certificat d'autorisation de démolition prévu à l'article 36 du présent règlement.

Dans le cas d'une opposition faite sous la forme d'une pétition signée par plusieurs personnes, la pétition doit indiquer le nom et l'adresse de son initiateur et c'est à cette personne seulement que la décision est envoyée.

SECTION 4 RÉVISION

ARTICLE 30 DEMANDE DE RÉVISION

Toute personne peut, dans les 30 jours de la décision du Comité, demander au conseil municipal de réviser cette décision.

Le conseil municipal peut, de son propre chef, dans les 30 jours d'une décision du Comité qui autorise la démolition d'un immeuble patrimonial, adopter une résolution exprimant son intention de réviser cette décision.

ARTICLE 31 DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal peut confirmer la décision du Comité ou rendre toute décision que celui-ci aurait dû prendre. Sa décision doit être motivée.

ARTICLE 32 TRANSMISSION DE LA DÉCISION

La décision du conseil municipal concernant la démolition doit être transmise sans délai à toute partie en cause, par poste recommandée.

SECTION 5 DÉCISION RELATIVE À UN IMMEUBLE PATRIMONIAL

ARTICLE 33 AVIS À LA MRC

Lorsque le Comité autorise la démolition d'un immeuble patrimonial et que sa décision n'est pas portée en révision en application de l'article 30 du présent règlement, un avis de sa décision doit être notifié sans délai à la MRC de Thérèse-De Blainville.

Doit également être notifié à la MRC, sans délai, un avis de la décision prise par le conseil municipal en révision d'une décision du Comité, lorsque le conseil municipal autorise une telle démolition.

Un avis prévu au premier alinéa est accompagné de copies de tous les documents produits par le propriétaire.

ARTICLE 34 POUVOIR DE DÉSAVEU

Le conseil de la MRC peut, dans les 90 jours de la réception de l'avis, désavouer la décision du Comité ou du conseil municipal. Il peut, lorsque la MRC est dotée d'un conseil local du patrimoine au sens de l'article 117 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ c. P-9.002), le consulter avant d'exercer son pouvoir de désaveu.

Une résolution prise par la MRC est motivée et une copie est transmise sans délai à la Ville et à toute partie en cause, par poste recommandée.

SECTION 6 DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION

ARTICLE 35 OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

L'autorisation de démolition accordée par le Comité ou le conseil municipal, le cas échéant, ne dégage pas le propriétaire de l'immeuble ou son mandataire de l'obligation d'obtenir, avant le début des travaux de démolition, un certificat d'autorisation conformément au Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme. Tous travaux assujettis au présent règlement doivent faire l'objet d'un certificat d'autorisation après l'obtention d'une autorisation de démolition.

Le certificat d'autorisation est délivré par le fonctionnaire désigné à la suite de l'approbation de la demande de démolition par le Comité ou le conseil municipal, le cas échéant, à l'expiration du délai prévu à l'article 36 du présent règlement, si les conditions prévues dans la décision sont respectées. Les conditions imposées sont inscrites au certificat d'autorisation et en font partie intégrante.

ARTICLE 36 DÉLAI POUR LA DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION

Aucun certificat d'autorisation de démolition ne peut être délivré par le fonctionnaire désigné avant :

- 1° L'expiration du délai de 30 jours prévu à l'article 30 du présent règlement pour demander une révision de la décision du Comité;
Ou
- 2° Que le conseil municipal ait rendu une décision autorisant la démolition, s'il y a une révision en vertu de cet article.

Dans le cas d'un immeuble patrimonial, aucun certificat d'autorisation de démolition ne peut être délivré avant la plus hâtive des dates suivantes :

- 1° La date à laquelle la MRC avise la Ville qu'elle n'entend pas se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu à l'article 34 du présent règlement;
- 2° L'expiration du délai de 90 jours prévu à cet article.

ARTICLE 37 GARANTIE FINANCIÈRE

Lorsqu'une demande d'autorisation de démolition est approuvée, le requérant doit fournir, préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, une garantie financière pour assurer le respect de toute condition fixée par le Comité. Cette garantie doit respecter les modalités déterminées par le Comité et par le présent règlement.

Cette garantie financière doit être fournie au moyen d'une lettre de garantie bancaire irrévocable ou d'un dépôt remboursable sous la forme d'un chèque visé.

Le montant exigé à titre de garantie financière pour assurer le nettoyage et l'aménagement du terrain est de 5 \$ par mètre carré de superficie de terrain, jusqu'à concurrence de 20 000 \$.

SECTION 7 EXÉCUTION DES TRAVAUX

ARTICLE 38 MODIFICATION DU DÉLAI D'EXÉCUTION

Le Comité peut, pour un motif raisonnable, et pourvu que demande lui en soit faite avant son expiration, modifier le délai qu'il a fixé pour la réalisation des travaux.

ARTICLE 39 MODIFICATION DE L'AUTORISATION

Toute demande de modification des conditions de l'autorisation, à l'exception du délai de réalisation des travaux, est traitée comme une nouvelle demande soumise aux exigences du présent règlement.

ARTICLE 40 DURÉE DE VALIDITÉ D'UNE AUTORISATION

Une autorisation de démolition accordée par le Comité ou le conseil municipal, le cas échéant, devient nulle et sans effet dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- 1° Les travaux de démolition ne sont pas entrepris avant l'expiration du délai fixé;
- 2° Un certificat d'autorisation de démolition n'a pas été délivré dans un délai d'un an de la date de la décision finale autorisant ladite démolition.

ARTICLE 41 SAISIE OU REMBOURSEMENT DE LA GARANTIE FINANCIÈRE

La garantie financière fournie par le requérant peut être encaissée et conservée par la Ville si les conditions de l'autorisation ne sont pas respectées, si les travaux entrepris ne sont pas terminés dans le délai fixé ou si le requérant ne se conforme pas au programme de réutilisation du sol dégagé.

La garantie financière fournie par le requérant lui est remboursée lorsqu'il a été constaté par le fonctionnaire désigné que les travaux de démolition et de réalisation du programme de réutilisation du sol dégagé ont été terminés et qu'ils ont été exécutés conformément à l'autorisation.

CHAPITRE 5 SANCTIONS ET RECOURS

ARTICLE 42 EXÉCUTION DES TRAVAUX AUX FRAIS DU PROPRIÉTAIRE

Si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé, le conseil municipal peut les faire exécuter et en recouvrer les frais du propriétaire.

Ces frais constituent une créance prioritaire sur le terrain où était situé l'immeuble, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5° de l'article 2651 du Code civil du Québec; ces frais sont garantis par une hypothèque légale sur ce terrain.

ARTICLE 43 RÉVOCATION DE L'AUTORISATION

Une autorisation de démolition accordée par le Comité ou le conseil municipal, le cas échéant, est nulle et sans effet lorsqu'elle a été accordée sur la base d'un renseignement ou d'un document faux ou erroné.

Un certificat d'autorisation délivré en concordance avec une autorisation devenue nulle et sans effet est également nul et sans effet et le fonctionnaire désigné doit le révoquer.

ARTICLE 44 CONTRAVENTION

Quiconque procède ou fait procéder à la démolition d'un immeuble sans autorisation du Comité ou à l'encontre des conditions d'autorisation commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 10 000 \$ et d'au plus 250 000 \$ lorsque le contrevenant est une personne physique et d'au moins 15 000 \$ et d'au plus 250 000 \$ lorsque le contrevenant est une personne morale.

Dans le cas d'un immeuble patrimonial, le montant de l'amende est déterminé comme suit, selon la valeur patrimoniale de l'immeuble à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Thérèse-De Blainville, dont les fiches sont à l'annexe A :

Valeur patrimoniale	Personne physique	Personne morale
Faible	15 000 \$	20 000 \$
Moyenne	15 000 \$	20 000 \$
Forte	25 000 \$	30 000 \$
Supérieure	30 000 \$	35 000 \$
Exceptionnelle	35 000 à 125 000 \$	40 000 à 250 000 \$

ARTICLE 45 RECONSTITUTION DE L'IMMEUBLE

En plus des amendes que le contrevenant peut être condamné à payer en vertu du présent règlement, quiconque ayant procédé ou fait procéder à la démolition d'un immeuble patrimonial sans autorisation du Comité ou à l'encontre des conditions d'autorisation peut être contraint de reconstituer l'immeuble ainsi démoli.

À défaut pour le contrevenant de reconstituer l'immeuble conformément au présent règlement, le conseil municipal peut faire exécuter les travaux et en recouvrer les frais de ce dernier.

Ces frais constituent une créance prioritaire sur le terrain où était situé l'immeuble, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5 de l'article 2651 du Code civil du Québec; ces frais sont garantis par une hypothèque légale sur ce terrain.

ARTICLE 46 ENTRAVE

Est passible d'une amende d'au moins 300 \$ et d'au plus 500 \$:

- 1° Quiconque empêche le fonctionnaire désigné de pénétrer sur les lieux où s'effectuent les travaux de démolition;
- 2° La personne en autorité chargée de l'exécution des travaux de démolition qui, sur les lieux où doivent s'effectuer ces travaux, refuse d'exhiber, sur demande du fonctionnaire désigné, un exemplaire du certificat d'autorisation.

ARTICLE 47 INFRACTION DISTINCTE

Une infraction à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement constitue chaque jour une infraction séparée et distincte.

ARTICLE 48 RECOURS JUDICIAIRES

La délivrance d'un constat d'infraction par le fonctionnaire désigné ne limite en aucune façon le pouvoir du conseil municipal d'exercer, aux fins de faire respecter les dispositions du présent règlement, un recours de nature civile ou pénale et tous les recours prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ou de toutes les autres lois.

CHAPITRE 6 DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 49 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ANNEXE A

**Fiches des immeubles et des ensembles du territoire de la Ville Blainville inscrits à
l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Thérèse-De Blainville.**



Inventaire du patrimoine bâti



Municipalité

Blainville**10 46e Avenue Ouest**

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle**Bâtiment principal d'intérêt patrimonial**

Géoréférences

45°39'53.16"N 73°52'4.23"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Hors-type**Indéterminé****À deux versants droits****Bardeau d'asphalte**

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Matériau non traditionnel**Moderne****Moderne****À pignon**

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui**Galerie****1.5****Cheminée**

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

Nombre de bâtiments secondaires

arbre(s) mature(s)**non**

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1947 -**-****Rôle d'évaluation**

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

moyenne**supérieure****moyenne**

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

faible



photo 1 IMG_1499.jpg



photo 4 IMG_1501.jpg



photo 2 IMG_1500.jpg



photo 5 IMG_1504.jpg



photo 3 IMG_1502.jpg



photo 6 IMG_1503.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité
Blainville
2 66e Avenue Est

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Résidentielle	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences	Statut juridique
45°40'25.11"N 73°52'44.31"O	

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Hors-type	Indéterminé	À deux versants droits	Tôle profilée
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Matériau non traditionnel	Moderne	Moderne	
Bardeau d'asphalte (ou papier brique)			
Ornementation			
chevrons apparents			
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	
non	Perron	1	
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
arbre(s) mature(s)	non	

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1930 - 1960	-		Estimé BG
Notes historiques			

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte	Valeur patrimoniale
moyenne	moyenne	moyenne	
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture	
Valeur historique	Valeur de rareté		moyenne



photo 1 IMG_1570.jpg



photo 4 IMG_1573.jpg



photo 2 IMG_1571.jpg



photo 5 IMG_1577.jpg



photo 3 IMG_1575.jpg



photo 6 IMG_1578.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

200 chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
Maison Labelle	Résidentielle	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences	Statut juridique
45°38'44.07"N 73°48'45.84"O	

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Hors-type - Regency	Pierre	À croupes	Tôle profilée
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Pierre des champs ou moellons	À battant(s) à petits carreaux	Bois, à panneaux et vitrage	
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	Ornementation
oui	Perron	1	
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
arbre(s) mature(s)	oui	2

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1800 -	-	La Voix des Mille-Iles, 27 juin 1982	Rôle d'évaluation
Notes historiques			

Peu d'informations ont été trouvées concernant la date de construction de cette résidence. On sait toutefois qu'elle daterait d'avant 1859. Elle a été habitée pendant plus de quarante ans par la famille Labelle. À l'origine, la maison possédait un toit plus large, des lucarnes et deux colonnes de chaque côté de la porte.

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte
supérieure	excellente	bonne
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture
valeur d'âge		valeur d'architecture
Valeur historique	Valeur de rareté	
	valeur de rareté	

Valeur patrimoniale

supérieure



photo 1 IMG_1444.jpg



photo 4 IMG_1460.jpg



photo 2 IMG_1447.jpg



photo 5 IMG_1448.jpg



photo 3 IMG_1452.jpg



photo 6 IMG_1462.jpg



Municipalité

Blainville

213 chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°38'45.75"N 73°48'40.80"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Édifice à toit mansardé

Indéterminé

Asymétrique

Bardeau d'asphalte

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Matériau non traditionnel

Moderne

Moderne

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui

Balcon

2

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

Nombre de bâtiments secondaires

arbre(s) mature(s)

non

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1927 -

-

Rôle d'évaluation

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

faible

excellente

moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

faible



photo 1 IMG_1426.jpg



photo 4 IMG_1422.jpg



photo 2 IMG_1423.jpg

photo 5 IMG_



photo 3 IMG_1421.jpg

photo 6 IMG_



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

217 chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°38'46.29"N 73°48'40.43"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Édifice à toit mansardé

Non visible

Mansardé

Tôle profilée

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Matériau non traditionnel

À battant(s) à grands carreaux

Bois, à panneaux et vitrage

Moderne

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui

2

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

Nombre de bâtiments secondaires

couverture végétale abondante

non

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1890 - 1910

-

Estimé BG

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

moyenne

bonne

moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

moyenne



photo 1 IMG_1418.jpg



photo 4 IMG_1415.jpg



photo 2 IMG_1417.jpg



photo 5 IMG_1419.jpg



photo 3 IMG_1714.jpg



photo 6 IMG_1416.jpg



Municipalité

Blainville

221 chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°38'47.68"N 73°48'39.35"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Bungalow ancien

Indéterminé

À deux versants droits

Bardeau d'asphalte

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Matériau non traditionnel

Moderne

Moderne

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui

1

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

Nombre de bâtiments secondaires

couverture végétale abondante

non

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1932 -

-

Rôle d'évaluation

Notes historiques

La maison a été habitée par le M. Bouchard qui a construit le 56, rue Bruchési.

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

faible

supérieure

moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

faible



photo 1 IMG_1407.jpg



photo 4 IMG_1413.jpg



photo 2 IMG_1410.jpg



photo 5 IMG_1409.jpg



photo 3 IMG_1408.jpg

photo 6 IMG_



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

243 chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
Maison Gratton / Maison Dubreuil-Filion	Résidentielle	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences	Statut juridique
45°38'52.56"N 73°48'35.08"O	

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Maison traditionnelle québécoise	Pierre	À deux versants droits retroussés	Tôle pincée
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Pierre des champs ou moellons	À battant(s) à grands carreaux	Porte moderne de style traditionnel	À pignon
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	Ornementation
oui	Galerie Cheminée	1.5	

Notes diverses

La porte a été refaite par le père du propriétaire; à l'origine elle était moins haute et dotée d'une imposte.

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
arbre(s) mature(s)	non	

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1820 -	-		Propriétaire

Notes historiques

Édifice construit vers 1820, possiblement par un Gratton. Il fut ensuite acheté par famille Dubreuil-Fillion, grand père du propriétaire actuel.

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte
excellente	excellente	supérieure
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture
valeur d'âge		valeur d'architecture
Valeur historique	Valeur de rareté	

Valeur patrimoniale

supérieure



photo 1 IMG_1438.jpg



photo 4 IMG_1439.jpg



photo 2 IMG_1429.jpg



photo 5 IMG_1437.jpg



photo 3 IMG_1432.jpg



photo 6 IMG_1434.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité
Blainville
56 rue Bruchési

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Résidentielle	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial
Géoréférences	Statut juridique	
45°38'49.64"N 73°48'42.44"O		

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Vernaculaire américain	Indéterminé	À deux versants droits	Bardeau d'asphalte
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Matériau non traditionnel	Moderne	Moderne	
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	Ornementation
non	Galerie	2	
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
aucune spécificité	non	

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1930 -	1930 -		Propriétaire
Notes historiques			

Édifice construit par un Bouchard en 1930, qui fut ensuite vendu au père de la propriétaire actuelle, son père. Il était recouvert à l'origine de bardeau de bois.

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte	
moyenne	excellente	moyenne	
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture	
Valeur historique	Valeur de rareté		
			Valeur patrimoniale
			moyenne



photo 1 IMG_1403.jpg

photo 4 IMG_



photo 2 IMG_1404.jpg

photo 5 IMG_



photo 3 IMG_1405.jpg

photo 6 IMG_



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité
Blainville
boulevard Céloron

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
Vestiges du Plan Bouchard	Vacante	Autre

Géoréférences	Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Aucune			
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	Ornementation
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
	non	

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1941 -	-	p. p. p.	Ville de Blainville
Notes historiques			

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte
excellente	moyenne	excellente
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture
	valeur d'usage	
Valeur historique	Valeur de rareté	
valeur historique	valeur de rareté	

Valeur patrimoniale

supérieure



photo 1 CBIMG_1604.jpg

photo 4 IMG_

photo 2 IMG_

photo 5 IMG_

photo 3 IMG_

photo 6 IMG_



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité
Blainville

25 chemin de la Côte-Saint-Louis Est

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Résidentielle	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial
Géoréférences	Statut juridique	
45°39'11.59"N 73°50'42.41"O		

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Édifice à toit mansardé	Indéterminé	Mansardé	Tôle profilée
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Matériau non traditionnel	Moderne	Moderne	À pignon
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	Ornementation
	Galerie Cheminée	2	
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
arbre(s) mature(s)	oui	1

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1947 -	-		Rôle d'évaluation
Notes historiques			

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte	
moyenne	excellente	moyenne	
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture	
Valeur historique	Valeur de rareté		
			Valeur patrimoniale
			faible

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1399.jpg



photo 4 IMG_1398.jpg



photo 2 IMG_1397.jpg



photo 5 IMG_1402.jpg



photo 3 IMG_1396.jpg



photo 6 IMG_1400.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

30 chemin de la Côte-Saint-Louis Est

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Entreposage

Bâtiment secondaire d'intérêt pat - grange-étable

Géoréférences

45°39'13.75"N 73°50'43.38"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Hors-type

Non visible

À deux versants droits

Tôle profilée

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Planche unie

Moderne

Bois massif

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

non

1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

Nombre de bâtiments secondaires

couverture végétale abondante

non

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1900 - 1950

-

Estimé BG

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

supérieure

moyenne

moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

forte

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1322.jpg



photo 4 IMG_1325.jpg



photo 2 IMG_1323.jpg



photo 5 IMG_1326.jpg



photo 3 IMG_1324.jpg



photo 6 IMG_1327.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

41 chemin de la Côte-Saint-Louis Est

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°39'15.64"N 73°50'40.63"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Bungalow ancien

Béton coulé

À quatre versants (en pavillon)

Bardeau d'asphalte

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Matériau non traditionnel

Moderne

Moderne

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui

Perron

1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

arbre(s) mature(s)

Bâtiment secondaire d'intérêt

non

Nombre de bâtiments secondaires

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1948 -

-

Rôle d'évaluation

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

moyenne

excellente

moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

faible

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1394.jpg



photo 4 IMG_1393.jpg



photo 2 IMG_1392.jpg

photo 5 IMG_



photo 3 IMG_1391.jpg

photo 6 IMG_



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

171 chemin de la Côte-Saint-Louis Est

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°40'0.26"N 73°50'39.23"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Bungalow ancien

Non visible

À quatre versants (en pavillon)

Bardeau d'asphalte

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Matériau non traditionnel

Moderne

Moderne

À croupe

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui

Galerie

1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

Nombre de bâtiments secondaires

arbre(s) mature(s)

non

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1948 -

-

Rôle d'évaluation

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

moyenne

excellente

moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

moyenne

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1336.jpg



photo 4 IMG_1337.jpg



photo 2 IMG_1338.jpg



photo 5 IMG_1340.jpg



photo 3 IMG_1339.jpg

photo 6 IMG_



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

180 chemin de la Côte-Saint-Louis Est

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°40'3.95"N 73°50'40.01"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Hors-type

Indéterminé

À deux versants droits

Bardeau d'asphalte

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Matériau non traditionnel

Moderne

Moderne

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui

Galerie
Cheminée

1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

Nombre de bâtiments secondaires

couverture végétale abondante

non

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1890 - 1910

-

Rôle d'évaluation

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

moyenne

moyenne

supérieure

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

moyenne



photo 1 IMG_1315.jpg



photo 4 IMG_1320.jpg



photo 2 IMG_1317.jpg



photo 5 IMG_1316.jpg



photo 3 IMG_1318.jpg

photo 6 IMG_



Inventaire du patrimoine bâti



Municipalité

Blainville**276 chemin de la Côte-Saint-Louis Est**

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
Maison Paquin-McNabb	Résidentielle	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences	Statut juridique
45°40'30.01"N 73°50'32.70"O	

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Maison traditionnelle québécoise	Pierre	À deux versants droits retroussés	Bardeau d'asphalte
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Pierre de taille	À battant(s) à grands carreaux	Moderne	À pignon
Pierre des champs ou moellons	À auvent (à charnière) à grands carreaux		
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	Ornementation
oui	Galerie	1.5	chambranles
	Cheminée		
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
arbre(s) mature(s)	oui	1

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1825 -	-	De la Seigneurie à Blainville 2008 p. 50	Source documentaire
Notes historiques			

Construite vers 1825 par un nommé Orr, cette maison serait la seule centenaire sur le chemin de la Côte-Saint-Louis. Connue sous l'appellation de maison Paquin-McNabb, elle a été habitée pendant plus de cent ans par la famille Paquin.

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte	
supérieure	excellente	supérieure	
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture	Valeur patrimoniale
valeur d'âge		valeur d'architecture	supérieure
Valeur historique	Valeur de rareté		

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1304.jpg



photo 4 IMG_1310.jpg



photo 2 IMG_1305.jpg



photo 5 IMG_1300.jpg



photo 3 IMG_1309.jpg



photo 6 IMG_1307.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

300 chemin de la Côte-Saint-Louis Est

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°40'37.38"N 73°50'22.82"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Vernaculaire américain

Indéterminé

À deux versants droits

Bardeau d'asphalte

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Matériau non traditionnel

Moderne

Moderne

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui

Galerie

2

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

Nombre de bâtiments secondaires

couverture végétale abondante

non

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1941 -

-

Rôle d'évaluation

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

moyenne

excellente

supérieure

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

moyenne

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1293.jpg



photo 4 IMG_1298.jpg



photo 2 IMG_1294.jpg



photo 5 IMG_1296.jpg



photo 3 IMG_1297.jpg



photo 6 IMG_1295.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

301 chemin de la Côte-Saint-Louis Est

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°40'34.19"N 73°50'16.25"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Maison traditionnelle québécoise

Indéterminé

À deux versants droits retroussés

Bardeau d'asphalte

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Bardeau de bois

Moderne

Moderne

À pignon

Matériau non traditionnel

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui

Galerie

1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

Nombre de bâtiments secondaires

arbre(s) mature(s)

non

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1850 -

-

Propriétaire

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

moyenne

supérieure

excellente

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

valeur d'âge

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

forte

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1361.jpg



photo 4 IMG_1356.jpg



photo 2 IMG_1360.jpg



photo 5 IMG_1362.jpg



photo 3 IMG_1355.jpg



photo 6 IMG_1358.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

303 chemin de la Côte-Saint-Louis Est

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Entreposage	Bâtiment secondaire d'intérêt pat - grange-étable
Géoréférences	Statut juridique	
45°40'35.30"N 73°50'15.96"O		

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Hors-type		À deux versants droits retroussés	Tôle profilée
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Planche unie	Fixe à petits carreaux	Bois massif	
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	Ornementation
oui		1.5	
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
terre de vaste étendue	non	

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1850 -	-	Rapport MRC Thérèse-de-Blainville 2014 p. 13	Propriétaire
Notes historiques			

Il s'agirait vraisemblablement du plus ancien bâtiment de la côte Saint-Louis et de Blainville.

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte
excellente	supérieure	excellente
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture
valeur d'âge	valeur d'usage	
Valeur historique	Valeur de rareté	

Valeur patrimoniale

forte

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1347.jpg



photo 4 IMG_1350.jpg



photo 2 IMG_1351.jpg



photo 5 IMG_1349.jpg



photo 3 IMG_1352.jpg



photo 6 IMG_1353.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

328 chemin de la Côte-Saint-Louis Est

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Entreposage	Bâtiment secondaire d'intérêt pat - grange-étable
Géoréférences	Statut juridique	
45°40'46.74"N 73°50'12.00"O		

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Hors-type	Non visible	À deux versants droits	Tôle profilée
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Planche unie	Fixe à petit(s)-bois	Bois massif	
		Moderne	
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	Ornementation
oui		1.5	chambranles
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
terrain de vaste étendue	non	

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1910 - 1950	-		Estimé BG
Notes historiques			

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte	
excellente	excellente	supérieure	
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture	
Valeur historique	Valeur de rareté		
			Valeur patrimoniale
			moyenne

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1278.jpg



photo 4 IMG_1286.jpg



photo 2 IMG_1281.jpg



photo 5 IMG_1287.jpg



photo 3 IMG_1282.jpg



photo 6 IMG_1291.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

328 chemin de la Côte-Saint-Louis Est

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°40'45.66"N 73°50'11.77"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Bungalow ancien

Indéterminé

À deux versants droits

Bardeau d'asphalte

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Matériau non traditionnel

Moderne

Moderne

monumentale

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui

Galerie

Cheminée

1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

Nombre de bâtiments secondaires

terrain de vaste étendue

oui

2

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1940 -

-

Rôle d'évaluation

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

moyenne

excellente

supérieure

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

moyenne

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1273.jpg



photo 4 IMG_1276.jpg



photo 2 IMG_1274.jpg



photo 5 IMG_1285.jpg



photo 3 IMG_1277.jpg

photo 6 IMG_



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité
Blainville
351 chemin de la Côte-Saint-Louis Est

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Résidentielle	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial
Géoréférences	Statut juridique	
45°40'47.95"N 73°49'53.88"O		

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Vernaculaire américain	Pierre	À deux versants droits	Bardeau d'asphalte
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Matériau non traditionnel	À guillotine	Bois, à panneaux et vitrage	À pignon
Ornementation			
poteaux			
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	
oui	Perron	1.5	
	Cheminée		
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
terre de vaste étendue	oui	2

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1900 - 1930	-		Estimé BG
Notes historiques			

La famille Mottran habite la maison depuis trois générations.

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte	
moyenne	moyenne	excellente	
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture	
Valeur historique	Valeur de rareté		
			Valeur patrimoniale
			moyenne



photo 1 IMG_1372.jpg



photo 4 IMG_1366.jpg



photo 2 IMG_1369.jpg



photo 5 IMG_1370.jpg



photo 3 IMG_1364.jpg



photo 6 IMG_1375.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

374 chemin de la Côte-Saint-Louis Est

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°41'5.65"N 73°49'59.92"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Vernaculaire américain

Fondations

Indéterminé

Forme de toit

À deux versants droits

Revêtement de toit

Bardeau d'asphalte

Revêtement mural

Matériau non traditionnel

Fenêtre (type et sous-type)

Moderne

Porte (type de)

Moderne

Lucarnes

Ornementation

Présence d'un corps secondaire

oui

Saillie

Perron

Nombre de niveaux

2

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

terre de vaste étendue

Bâtiment secondaire d'intérêt

oui

Nombre de bâtiments secondaires

5

Données historiques

Date estimée

1932 -

Date connue

-

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

Rôle d'évaluation

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

moyenne

État physique

excellente

Valeur de contexte

excellente

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

moyenne

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1262.jpg



photo 4 IMG_1268.jpg



photo 2 IMG_1263.jpg



photo 5 IMG_1269.jpg



photo 3 IMG_1264.jpg



photo 6 IMG_1266.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

419 chemin de la Côte-Saint-Louis Est

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Mixte	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial
Géoréférences	Statut juridique	
45°41'5.95"N 73°49'31.63"O		

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Hors-type	Pierre	À deux versants droits retroussés	Tôle profilée
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Matériau non traditionnel	Moderne	Moderne	À pignon
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	Ornementation
oui	Galerie	1.5	
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
terre de vaste étendue	oui	2

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1948 -	1948 -		Propriétaire
Notes historiques			

Maison construite en 1948 par des Lauzon. Elle était dotée auparavant d'un toit à quatre versants. Celle-ci a été remplacée par la toiture actuelle vers 1986.

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte
faible	supérieure	supérieure
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture
Valeur historique	Valeur de rareté	

Valeur patrimoniale

faible

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1378.jpg



photo 4 IMG_1382.jpg



photo 2 IMG_1381.jpg



photo 5 IMG_1383.jpg



photo 3 IMG_1379.jpg

photo 6 IMG_


Municipalité
Blainville
420 chemin de la Côte-Saint-Louis Est

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Résidentielle	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial
Géoréférences	Statut juridique	
45°41'14.11"N 73°49'40.31"O		

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Hors-type	Indéterminé	À deux versants droits	Tôle profilée
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Matériau non traditionnel	Moderne	Moderne	À pignon
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	Ornementation
oui	Galerie	1.5	
Notes diverses			
L'adresse est le 420a-b-c			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
terrain de vaste étendue	oui	1

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1900 -	-		Rôle d'évaluation
Notes historiques			

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte	
faible	excellente	excellente	
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture	
Valeur historique	Valeur de rareté		
			Valeur patrimoniale
			moyenne



photo 1 IMG_1252.jpg



photo 4 IMG_1255.jpg



photo 2 IMG_1253.jpg



photo 5 IMG_1256.jpg



photo 3 IMG_1258.jpg



photo 6 IMG_1257.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

426 chemin de la Côte-Saint-Louis Est

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Résidentielle	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial
Géoréférences	Statut juridique	
45°41'16.44"N 73°49'34.60"O		

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Édifice cubique (d'inspiration Four Square Style)	Indéterminé	À quatre versants (en pavillon)	Bardeau d'asphalte
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Matériau non traditionnel	Moderne	Moderne	
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	
non	Galerie	2	
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
terrain de vaste étendue	non	

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1953 -	-		Rôle d'évaluation
Notes historiques			

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte	
moyenne	excellente	supérieure	
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture	Valeur patrimoniale
			faible
Valeur historique	Valeur de rareté		

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1245.jpg



photo 4 IMG_1250.jpg



photo 2 IMG_1246.jpg



photo 5 IMG_1248.jpg



photo 3 IMG_1249.jpg

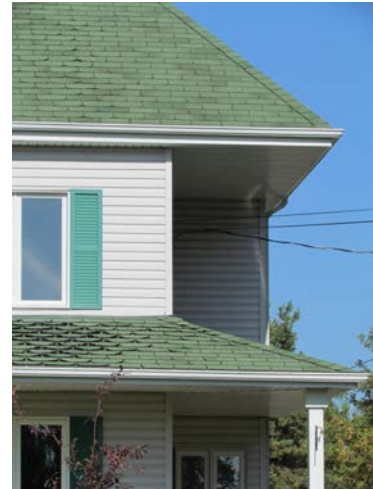


photo 6 IMG_1247.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

436 chemin de la Côte-Saint-Louis Est

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°41'18.63"N 73°49'28.69"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Vernaculaire américain

Indéterminé

Asymétrique

Bardeau d'asphalte

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Matériau non traditionnel

Moderne

Moderne

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui

Galerie
entrée de cave

2

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

Nombre de bâtiments secondaires

arbre(s) mature(s)

oui

2

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1880 -

-

Rôle d'évaluation

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

faible

supérieure

supérieure

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

moyenne



photo 1 IMG_1242.jpg



photo 4 IMG_1244.jpg



photo 2 IMG_1240.jpg



photo 5 IMG_1241.jpg



photo 3 IMG_1239.jpg



photo 6 IMG_1243.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

450 chemin de la Côte-Saint-Louis Est

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°41'20.11"N 73°49'20.15"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Bungalow ancien

Béton coulé

À quatre versants (en pavillon)

Bardeau d'asphalte

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Matériau non traditionnel

Moderne

Moderne

Lucarne-pignon

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui

Galerie

1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

Nombre de bâtiments secondaires

arbre(s) mature(s)

oui

1

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1940 -

-

Rôle d'évaluation

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

moyenne

bonne

bonne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

moyenne

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1233.jpg



photo 4 IMG_1235.jpg



photo 2 IMG_1234.jpg



photo 5 IMG_1238.jpg



photo 3 IMG_1236.jpg

photo 6 IMG_



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

460 chemin de la Côte-Saint-Louis Est

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°41'22.16"N 73°49'14.55"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Vernaculaire américain

Indéterminé

À deux versants droits

Bardeau d'asphalte

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Matériau non traditionnel

À battant(s) à grands carreaux

Bois, à panneaux et vitrage

Moderne

Moderne

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui

Galerie
Cheminée

1.5

Notes diverses

Présence de fenêtres à guillotine à petits-bois sur le garage.

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

Nombre de bâtiments secondaires

arbre(s) mature(s)

oui

1

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1900 - 1945

-

Estimé BG

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

moyenne

bonne

bonne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

moyenne



photo 1 IMG_1222.jpg



photo 4 IMG_1230.jpg



photo 2 IMG_1223.jpg



photo 5 IMG_1228.jpg



photo 3 IMG_1226.jpg



photo 6 IMG_1231.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

488 chemin de la Côte-Saint-Louis Est

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°41'30.03"N 73°49'2.26"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Bungalow ancien

Indéterminé

À quatre versants (en pavillon)

Bardeau d'asphalte

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Matériau non traditionnel

Moderne

Moderne

Rampante

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui

1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

Nombre de bâtiments secondaires

arbre(s) mature(s)

non

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1930 -

-

Rôle d'évaluation

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

moyenne

moyenne

supérieure

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

faible

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1212.jpg



photo 4 IMG_1213.jpg



photo 2 IMG_1220.jpg



photo 5 IMG_1216.jpg



photo 3 IMG_1215.jpg



photo 6 IMG_1219.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité
Blainville
32 - 34 chemin de la Côte-Saint-Louis Ouest

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Résidentielle	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial
Géoréférences	Statut juridique	
45°38'59.34"N 73°50'53.67"O		

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Édifice à toit plat	Indéterminé	Plat	Indéterminé
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Matériau non traditionnel	Moderne	Moderne	
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	Ornementation
oui	Galerie	2	
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
couverture végétale abondante	oui	1

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1912 -	-		Rôle d'évaluation
Notes historiques			

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte	
moyenne	bonne	moyenne	
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture	
Valeur historique	Valeur de rareté		
			Valeur patrimoniale
			moyenne



photo 1 IMG_1143.jpg



photo 4 IMG_1153.jpg



photo 2 IMG_1147.jpg



photo 5 IMG_1145.jpg



photo 3 IMG_1149.jpg



photo 6 IMG_1150.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

381 - 385 boulevard du Curé-Labelle

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°39'2.89"N 73°50'43.21"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Vernaculaire américain

Indéterminé

À deux versants droits

Tôle pincée

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Matériau non traditionnel

Moderne

Moderne

Fixe

à grands carreaux

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui

Perron

1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

Nombre de bâtiments secondaires

arbre(s) mature(s)

non

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1900 - 1930

-

Estimé BG

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

moyenne

supérieure

moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

moyenne



photo 1 IMG_1328.jpg



photo 4 IMG_1329.jpg



photo 2 IMG_1333.jpg



photo 5 IMG_1332.jpg



photo 3 IMG_1330.jpg



photo 6 IMG_1334.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

445 boulevard du Curé-Labelle

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

École Saint-Edmond

Fonction actuelle

Publique/communautaire

Catégorie de bien

Bât. princ. d'int. pat. - École

Géoréférences

45°39'10.89"N 73°50'55.95"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Architecture publique

Fondations

Béton coulé

Forme de toit

À croupes

Revêtement de toit

Bardeau d'asphalte

Revêtement mural

Brique

Fenêtre (type et sous-type)

Moderne

Porte (type de)

Moderne

Lucarnes

Ornementation

appui

Matériau non traditionnel

Présence d'un corps secondaire

oui

Saillie

Avant-corps

Nombre de niveaux

1

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

terrain de vaste étendue

Bâtiment secondaire d'intérêt

non

Nombre de bâtiments secondaires

Données historiques

Date estimée

1948 -

Date connue

-

Bibliographie (sources documentaires)

De la Seigneurie à Blainville 2008

p. 34

Source de la date

Source documentaire

Notes historiques

Construite en 1948, cette école comporte à l'origine deux classes au premier étage et deux au sous-sol. Le bâtiment est agrandi en 1952 par l'entrepreneur Osias Duquette. Six classes supplémentaires sont ainsi aménagées, ce qui permet la fréquentation d'environ 145 élèves. L'école Saint-Edmond devient une annexe du Plateau Saint-Louis en 1969 (école voisine inaugurée en 1962).

Évaluation

Valeur d'authenticité

supérieure

État physique

supérieure

Valeur de contexte

moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

forte

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1579.jpg



photo 4 IMG_1585.jpg



photo 2 IMG_1581.jpg



photo 5 IMG_1587.jpg



photo 3 IMG_1582.jpg



photo 6 IMG_1580.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

503 - 507 boulevard du Curé-Labelle

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Résidentielle	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences	Statut juridique
45°39'18.75"N 73°51'7.68"O	

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Bungalow ancien	Indéterminé	Asymétrique	Bardeau d'asphalte
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Matériau non traditionnel	Moderne	Moderne	
	À battant(s) à grands carreaux		
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	
oui	Galerie	1.5	
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
arbre(s) mature(s)	non	

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1950 - 1955	-		Estimé BG
Notes historiques			

Selon le locataire, l'édifice aurait une soixantaine d'années.

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte
moyenne	supérieure	moyenne
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture
Valeur historique	Valeur de rareté	

Valeur patrimoniale

faible



Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1522.jpg



photo 4 IMG_1526.jpg



photo 2 IMG_1520.jpg



photo 5 IMG_1524.jpg



photo 3 IMG_1519.jpg



photo 6 IMG_1523.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité
Blainville
529 boulevard du Curé-Labelle

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Résidentielle	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences	Statut juridique
45°39'21.52"N 73°51'12.08"O	

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Bungalow ancien	Indéterminé	À deux versants droits	Bardeau d'asphalte
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Matériau non traditionnel	Moderne	Moderne	
Ornementation			
poteaux ouvragés			
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	
oui	Perron	1.5	
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
aucune spécificité	oui	1

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1940 -	-		Rôle d'évaluation
Notes historiques			

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte	Valeur patrimoniale
moyenne	supérieure	faible	
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture	
faible			
Valeur historique	Valeur de rareté		



photo 1 IMG_1512.jpg



photo 4 IMG_1515.jpg



photo 2 IMG_1514.jpg



photo 5 IMG_1518.jpg



photo 3 IMG_1513.jpg

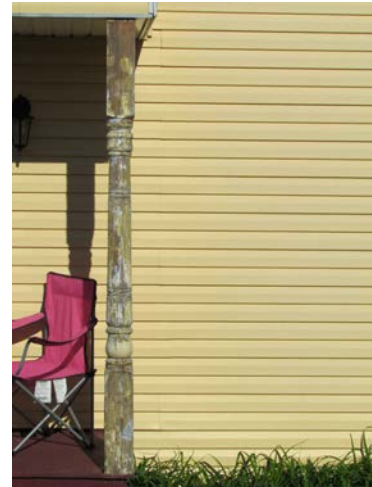


photo 6 IMG_1516.jpg



Municipalité
Blainville

659 boulevard du Curé-Labelle

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Mixte	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences	Statut juridique
45°39'40.13"N 73°51'41.47"O	

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Vernaculaire américain	Indéterminé	À deux versants droits	Bardeau d'asphalte
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Matériau non traditionnel	Moderne	Moderne	À pignon
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	Ornementation
non	Galerie	2	
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
aucune spécificité	non	

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1947 -	-		Rôle d'évaluation
Notes historiques			

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte
moyenne	supérieure	moyenne
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture
Valeur historique	Valeur de rareté	

Valeur patrimoniale

faible

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1508.jpg



photo 4 IMG_1509.jpg



photo 2 IMG_1507.jpg



photo 5 IMG_1510.jpg



photo 3 IMG_1505.jpg



photo 6 IMG_1511.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

825 boulevard du Curé-Labelle

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Mixte

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°40'7.81"N 73°52'23.86"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Maison traditionnelle québécoise

Indéterminé

À deux versants droits retroussés

Tôle profilée

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Matériau non traditionnel

Moderne

Moderne

À pignon

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui

Galerie

1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

Nombre de bâtiments secondaires

couverture végétale abondante

non

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1930 -

-

Rôle d'évaluation

Notes historiques

La date estimée provient du rôle d'évaluation; elle reste à être confirmée. En outre, la forme de la toiture a sans doute été modifiée.

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

faible

supérieure

moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

faible

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1496.jpg



photo 4 IMG_1498.jpg



photo 2 IMG_1495.jpg



photo 5 IMG_1497.jpg



photo 3 IMG_1494.jpg

photo 6 IMG_



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

1020 boulevard du Curé-Labelle

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
Ancien magasin Jos.-Labelle	Mixte	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences	Statut juridique
45°40'31.10"N 73°52'56.91"O	

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle		Fondations		Forme de toit		Revêtement de toit	
Maison à fausse mansarde		Béton coulé		Fausse mansarde		Bardeau d'asphalte	
Revêtement mural		Fenêtre (type et sous-type)		Porte (type de)		Lucarnes	
Matériau non traditionnel		Moderne		Moderne		À fenêtre pendante	
Présence d'un corps secondaire		Saillie		Nombre de niveaux		Ornementation	
oui		Perron		2		corniche à denticules chaîne d'angle	
Notes diverses							

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
aucune spécificité	non	

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1942 -	-		Rôle d'évaluation
Notes historiques			

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte
faible	excellente	faible
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture
Valeur historique	Valeur de rareté	

Valeur patrimoniale

faible

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1564.jpg



photo 4 IMG_1560.jpg



photo 2 IMG_1562.jpg



photo 5 IMG_1563.jpg



photo 3 IMG_1561.jpg

photo 6 IMG_



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité
Blainville
1155 boulevard du Curé-Labelle

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Résidentielle	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences	Statut juridique
45°40'48.38"N 73°53'27.47"O	

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Vernaculaire américain	Indéterminé	À deux versants droits	Bardeau d'asphalte
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Matériau non traditionnel	Moderne	Moderne	À pignon
Ornementation			
chambranles			
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	
oui	Galerie	1.5	
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
arbre(s) mature(s)	non	

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1940 -	-		Rôle d'évaluation
Notes historiques			

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte	
moyenne	supérieure	moyenne	
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture	
Valeur historique	Valeur de rareté		
			Valeur patrimoniale
			moyenne

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1486.jpg



photo 4 IMG_1493.jpg



photo 2 IMG_1487.jpg



photo 5 IMG_1489.jpg



photo 3 IMG_1491.jpg



photo 6 IMG_1492.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

1357 boulevard du Curé-Labelle

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Mixte

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°41'18.90"N 73°54'14.54"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Édifice cubique (d'inspiration Four Square Style)

Indéterminé

À quatre versants (en pavillon)

Bardeau d'asphalte

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Matériau non traditionnel

Moderne

Moderne

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui

Galerie

2

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

Nombre de bâtiments secondaires

terrain de vaste étendue

non

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1940 -

-

Rôle d'évaluation

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

moyenne

supérieure

moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

faible

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1481.jpg



photo 4 IMG_1480.jpg



photo 2 IMG_1478.jpg



photo 5 IMG_1482.jpg



photo 3 IMG_1477.jpg

photo 6 IMG_


Municipalité
Blainville
1405 boulevard du Curé-Labelle

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Résidentielle	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences	Statut juridique
45°41'26.36"N 73°54'26.87"O	

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle		Fondations		Forme de toit		Revêtement de toit	
Arts and Crafts		Indéterminé		À demi-croupes		Bardeau d'asphalte	
Revêtement mural		Fenêtre (type et sous-type)		Porte (type de)		Lucarnes	
Matériau non traditionnel		Moderne		Moderne		Rampante	
Présence d'un corps secondaire		Saillie		Nombre de niveaux			
oui				1.5			
Notes diverses							

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
couverture végétale abondante	oui	1

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1920 -	-		Rôle d'évaluation
Notes historiques			

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte
bonne	supérieure	bonne
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture
Valeur historique	Valeur de rareté	

Valeur patrimoniale

moyenne



photo 1 IMG_1464.jpg



photo 4 IMG_1466.jpg



photo 2 IMG_1470.jpg



photo 5 IMG_1471.jpg



photo 3 IMG_1475.jpg

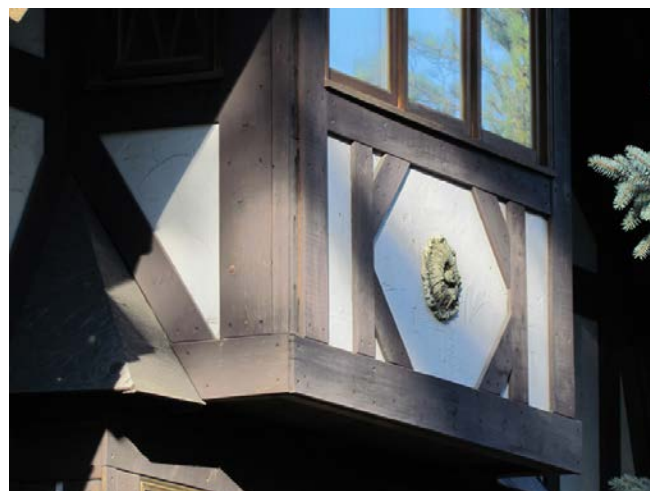


photo 6 IMG_1467.jpg



Municipalité

Blainville
651 - 699 place de Dieppe

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Ensemble de maisons de la rue Dieppe

Fonction actuelle

Résidentielle

Catégorie de bien

Ensemble de bâtiments

Géoréférences

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Aucune

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

non

Nombre de bâtiments secondaires

Données historiques

Date estimée

1941 -

Date connue

1941 -

Bibliographie (sources documentaires)

p.

p.

p.

Source de la date

Ville de Blainville

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

moyenne

État physique

supérieure

Valeur de contexte

bonne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

valeur de rareté

Valeur patrimoniale

forte



photo 1 IMG_1551.jpg

photo 4 IMG_

photo 2 IMG_

photo 5 IMG_

photo 3 IMG_

photo 6 IMG_



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

2200 montée Gagnon

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°41'6.11"N 73°47'27.74"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Bungalow ancien

Indéterminé

À deux versants droits

Bardeau d'asphalte

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Matériau non traditionnel

À guillotine à petit(s)-bois

Moderne

Bardeau d'amiante

Moderne

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui

Perron
Tambour

1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

Nombre de bâtiments secondaires

arbre(s) mature(s)

oui

1

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1945 -

-

Rôle d'évaluation

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

moyenne

bonne

bonne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

moyenne



photo 1 IMG_1167.jpg



photo 4 IMG_1172.jpg



photo 2 IMG_1170.jpg



photo 5 IMG_1168.jpg



photo 3 IMG_1171.jpg

photo 6 IMG_



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

3164 montée Gagnon

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°41'40.74"N 73°48'17.94"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Édifice d'inspiration néogothique

Non visible

À deux versants droits

Bardeau d'asphalte

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Matériau non traditionnel

Moderne

Moderne

Lucarne-pignon

retours de corniche

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui

Galerie

1.5

Véranda

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

Nombre de bâtiments secondaires

arbre(s) mature(s)

non

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1927 -

-

Millésime

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

moyenne

supérieure

moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

moyenne



photo 1 IMG_1159.jpg



photo 4 IMG_1160.jpg



photo 2 IMG_1156.jpg



photo 5 IMG_1157.jpg



photo 3 IMG_1155.jpg



photo 6 IMG_1158.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

3680 montée Gagnon

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°41'57.54"N 73°48'45.05"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Arts and Crafts

Fondations

Indéterminé

Forme de toit

À demi-croupes

Revêtement de toit

Bardeau d'asphalte

Revêtement mural

Matériau non traditionnel

Fenêtre (type et sous-type)

Moderne

Porte (type de)

Moderne

Lucarnes

Ornementation

Présence d'un corps secondaire

oui

Saillie

Perron

Nombre de niveaux

1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

arbre(s) mature(s)

Bâtiment secondaire d'intérêt

non

Nombre de bâtiments secondaires

Données historiques

Date estimée

1948 -

Date connue

-

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

Rôle d'évaluation

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

moyenne

État physique

supérieure

Valeur de contexte

moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

faible



photo 1 IMG_1163.jpg



photo 4 IMG_1166.jpg



photo 2 IMG_1162.jpg



photo 5 IMG_1165.jpg



photo 3 IMG_1161.jpg

photo 6 IMG_



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

205 - 206 rue du Général-Allard

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
Ensemble de bâtiments de la rue Général-Allard	Résidentielle	Ensemble de bâtiments
Géoréférences	Statut juridique	
45°40'33.35"N 73°52'7.86"O		

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Vernaculaire américain	Béton coulé	À deux versants droits	Bardeau d'asphalte
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Matériau non traditionnel	Moderne	Moderne	À fenêtre pendante
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	Ornementation
non	Perron	1.5	
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
aucune spécificité	non	

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1942 -	-	De la Seigneurie à Blainville 2008 p. 152	Rôle d'évaluation
Notes historiques			

Ces maisons de la rue du Général-Allard faisaient partie du plan Bouchard.

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte	
moyenne	excellente	moyenne	
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture	Valeur patrimoniale
			forte
Valeur historique	Valeur de rareté		
	valeur de rareté		

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1534.jpg



photo 4 IMG_1535.jpg



photo 2 IMG_1531.jpg



photo 5 IMG_1538.jpg



photo 3 IMG_1529.jpg



photo 6 IMG_1539.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

201 rue Legault

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°40'12.64"N 73°50'36.65"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Vernaculaire américain

Pierre

À deux versants droits

Bardeau d'asphalte

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Matériau non traditionnel

Moderne

Moderne

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui

Galerie

1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

arbre(s) mature(s)

Bâtiment secondaire d'intérêt

non

Nombre de bâtiments secondaires

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1890 - 1910

-

Estimé BG

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

moyenne

excellente

excellente

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

moyenne



photo 1 IMG_1341.jpg



photo 4 IMG_1343.jpg



photo 2 IMG_1342.jpg



photo 5 IMG_1344.jpg



photo 3 IMG_1345.jpg

photo 6 IMG_



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité
Blainville
215 rue Legault

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Résidentielle	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial
Géoréférences	Statut juridique	
45°40'16.82"N 73°50'34.75"O		

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Hors-type	Béton en blocs	Asymétrique	Bardeau d'asphalte
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Revêtement moderne de style traditionnel	Moderne	Moderne	À pignon
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	Ornementation
oui	Galerie	1.5	
Notes diverses	Cheminée		

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
arbre(s) mature(s)	non	

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1939 -	-		Rôle d'évaluation
Notes historiques			

Le propriétaire actuel a agrandi l'édifice tout en y apportant plusieurs modifications vers 1986-1987.

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte	
faible	excellente	supérieure	
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture	Valeur patrimoniale
			faible
Valeur historique	Valeur de rareté		



photo 1 IMG_1384.jpg



photo 4 IMG_1389.jpg



photo 2 IMG_1385.jpg



photo 5 IMG_1386.jpg



photo 3 IMG_1387.jpg



photo 6 IMG_1388.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

861 - 862 rue de la Mairie

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Ensemble de maisons Wartime Housing

Fonction actuelle

Résidentielle

Catégorie de bien

Ensemble de bâtiments

Géoréférences

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Wartime Housing

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

non

Nombre de bâtiments secondaires

Données historiques

Date estimée

1942 -

Date connue

-

Bibliographie (sources documentaires)

p.

p.

p.

Source de la date

Ville de Blainville

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

moyenne

État physique

supérieure

Valeur de contexte

bonne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

valeur de rareté

Valeur patrimoniale

moyenne



photo 1 CBIMG_1549.jpg

photo 4 IMG_

photo 2 IMG_

photo 5 IMG_

photo 3 IMG_

photo 6 IMG_



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

1025 chemin du Plan-Bouchard

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Citerne d'eau du Plan Boucahrd

Fonction actuelle

Vacante

Catégorie de bien

Autre

Géoréférences

45°41'4.30"N 73°52'34.02"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Hors-type

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

non

Nombre de bâtiments secondaires

Données historiques

Date estimée

1941 -

Date connue

-

Bibliographie (sources documentaires)

p.

p.

p.

Source de la date

Ville de Blainville

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

supérieure

État physique

faible

Valeur de contexte

supérieure

Valeur d'âge

Valeur d'usage

valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

valeur de rareté

Valeur patrimoniale

forte



photo 1 CBIMG_1553.jpg



photo 4 CBIMG_1569.jpg



photo 2 CBIMG_1562.jpg



photo 5 CBIMG_1567.jpg



photo 3 CBIMG_1563.jpg



photo 6 CBIMG_1560.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité
Blainville
530 rang Saint-François

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Résidentielle	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences	Statut juridique
45°40'39.38"N 73°47'51.15"O	

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Édifice à toit plat	Pierre	À un versant	Bardeau d'asphalte
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
tôle profilée	Moderne	Moderne	
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	
oui		2	
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
arbre(s) mature(s)	non	

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1910 -	-		Rôle d'évaluation
Notes historiques			

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte
faible	moyenne	supérieure
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture
Valeur historique	Valeur de rareté	

Valeur patrimoniale

faible

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1204.jpg



photo 4 IMG_1210.jpg



photo 2 IMG_1207.jpg



photo 5 IMG_1211.jpg



photo 3 IMG_1208.jpg

photo 6 IMG_



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

590 rang Saint-François

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Résidentielle	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial
Géoréférences	Statut juridique	
45°40'54.34"N 73°47'34.65"O		

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Hors-type	Indéterminé	À deux versants droits retroussés	Bardeau d'asphalte
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Revêtement moderne de style traditionnel	Moderne	Moderne	À pignon
Ornementation			
			planches cornières
			chambranles
			persiennes
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	
oui	Galerie	1.5	
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
terrain de vaste étendue	oui	1

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1940 -	-		Rôle d'évaluation
Notes historiques			

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte	
faible	excellente	excellente	
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture	Valeur patrimoniale
			faible
Valeur historique	Valeur de rareté		

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1192.jpg



photo 4 IMG_1196.jpg



photo 2 IMG_1198.jpg



photo 5 IMG_1197.jpg



photo 3 IMG_1202.jpg



photo 6 IMG_1199.jpg



Municipalité
Blainville

596 rang Saint-François

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Mixte	Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences	Statut juridique
45°40'55.33"N 73°47'31.70"O	

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Vernaculaire américain	Indéterminé	À deux versants droits	Bardeau d'asphalte
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Matériau non traditionnel	Moderne	Moderne	
Présence d'un corps secondaire	Saillie	Nombre de niveaux	Ornementation
oui	Galerie	2	
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt	Nombre de bâtiments secondaires
terrain de vaste étendue	oui	1

Données historiques

Date estimée	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)	Source de la date
1935 -	-		Rôle d'évaluation
Notes historiques			

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte	
moyenne	excellente	excellente	
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture	
Valeur historique	Valeur de rareté		
			Valeur patrimoniale
			moyenne

Inventaire du patrimoine bâti



photo 1 IMG_1184.jpg



photo 4 IMG_1189.jpg



photo 2 IMG_1183.jpg



photo 5 IMG_1190.jpg



photo 3 IMG_1186.jpg



photo 6 IMG_1187.jpg



Inventaire du patrimoine bâti

Municipalité

Blainville

620 rang Saint-François

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle

Catégorie de bien

Résidentielle

Bâtiment principal d'intérêt patrimonial

Géoréférences

45°41'1.74"N 73°47'22.12"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Typologie formelle

Fondations

Forme de toit

Revêtement de toit

Bungalow ancien

Indéterminé

À deux versants droits

Bardeau d'asphalte

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Planche à feuillure

Moderne

Moderne

Rampante

chambranles

planches cornières

Présence d'un corps secondaire

Saillie

Nombre de niveaux

oui

Perron

1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain

Bâtiment secondaire d'intérêt

Nombre de bâtiments secondaires

arbre(s) mature(s)

non

Données historiques

Date estimée

Date connue

Bibliographie (sources documentaires)

Source de la date

1943 -

-

Rôle d'évaluation

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité

État physique

Valeur de contexte

bonne

excellente

moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur historique

Valeur de rareté

Valeur patrimoniale

moyenne



photo 1 IMG_1175.jpg



photo 4 IMG_1182.jpg



photo 2 IMG_1179.jpg



photo 5 IMG_1176.jpg



photo 3 IMG_1180.jpg



photo 6 IMG_1181.jpg



Inventaire et classement du patrimoine bâti

Fiche descriptive

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux Vestiges du Plan Bouchard	Raison sociale	GPS 45°40'55.14"N 73°51'53.37"O
		Fonction actuelle vacante
		Catégorie de bien Vestiges
		Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural Aucun	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes
Présence d'un corps secondaire			Ornementation
Notes diverses			

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt
---	-------------------------------

Données historiques

Date estimée 1941	Date connue	Sources documentaires Une histoire à se raconter. Blainville, p. 50-54.	Source de la date
-----------------------------	-------------	---	-------------------

Informations historiques

Il s'agit des vestiges de différents bâtiments d'une usine de remplissage de munitions érigée en 1941. Dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale sont construits à cet emplacement, à partir de 1939, plus d'une vingtaine de bâtiments afin d'abriter les usines et les services administratifs, utilitaires et de loisirs du Camp Bouchard. Dès 1941, la compagnie, administrée par le Canadian Industrie Limited, compte trois secteurs : la poudre, la maintenance et la cordite. La cordite, un explosif employé comme propulseur de l'obus ou de la balle hors du canon, est d'ailleurs la principale production de l'usine. Dans sa période de production maximale, environ 6000 travailleurs sont employés par le Camp Bouchard. Les ouvriers sont composés à 50% de femmes, et plusieurs d'entre eux proviennent de l'extérieur de la région. Ils sont logés dans de petites maisons construites et louées par l'administration du Camp Bouchard. En plus des usines, des maisons des employés et des bâtiments à vocation récréative, le Camp comprend une chapelle catholique, une chapelle protestante, un restaurant, une station de taxi, une cafétéria, un gymnase, une gare, un bureau de poste, un dépanneur, un réservoir d'eau potable et une petite centrale électrique. À la fin de la guerre en 1945, le Camp Bouchard est pris en main par le ministère de la Défense Nationale qui le transforme en base militaire et qui acquiert l'ensemble du terrain et du complexe l'année suivante. Le

Évaluation

État d'authenticité excellent	État physique faible	Milieu environnant excellent	Critères distinctifs	Valeur patrimoniale supérieure
---	--------------------------------	--	----------------------	--



Inventaire et classement du patrimoine bâti

Fiche descriptive



photo 1 CBIMG_1604.jpg



photo 4 CBIMG_1596.jpg



photo 2 CBIMG_1575.jpg



photo 5 CBIMG_1606.jpg



photo 3 CBIMG_1587.jpg



photo 6 CBIMG_1617.jpg



Inventaire et classement du patrimoine bâti

Fiche descriptive

Municipalité
Blainville

651 699 rue Dieppe

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Ensemble de maisons de la
rue Dieppe

Raison sociale

GPS

45°40'39.81"N 73°52'7.33"O

Fonction actuelle

résidentielle

Catégorie de bien

Ensemble de bâtiments

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural

Aucun

Fondations

Forme de toit

à deux versants droits

Revêtement de toit

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Présence d'un corps
secondaire

Notes diverses

plupart des bâtiments sont à deux versants droits, certains retrousses/ 679 et 687 ajout d'un 2ème étage / partout éléments modernes / 2 sections de
rue chacun avec un rond point BIMG_0947.jpg à 0957 et IMG_1540 à 1559

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain

arbre(s) mature(s)

Bâtiment secondaire d'intérêt

Données historiques

Date estimée

1941

Date connue

1941

Sources documentaires

Source de la date

Rôle d'évaluation

Informations historiques

Évaluation

État d'authenticité

moyen

État physique

excellent

Milieu environnant

bon

Critères distinctifs

Valeur patrimoniale

forte



Inventaire et classement du patrimoine bâti

Fiche descriptive

Municipalité
Blainville
651 699 rue Dieppe



photo 1 IMG_1551.jpg



photo 4 IMG_1553.jpg



photo 2 IMG_1540.jpg



photo 5 IMG_1545.jpg



photo 3 IMG_1557.jpg



photo 6 IMG_1556.jpg



numéro de fiche :



Inventaire et classement du patrimoine bâti

Fiche descriptive

Municipalité
Blainville

861 862 rue de la Mairie

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Ensemble de maisons
Wartime Housing

Raison sociale

GPS

45°40'36.07"N 73°52'4.46"O

Fonction actuelle

résidentielle

Catégorie de bien

Bâtiment principal

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural

Maison Wartime Housing

Fondations

Forme de toit

à deux versants droits

Revêtement de toit

Revêtement mural

Fenêtre (type et sous-type)

Porte (type de)

Lucarnes

Ornementation

Présence d'un corps
secondaire

Notes diverses

Photos 1549 à 1552 et 1620 à 1624

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain

arbre(s) mature(s)

Bâtiment secondaire d'intérêt

Données historiques

Date estimée

1942

Date connue

Sources documentaires

Source de la date

Estimé BG

Informations historiques

Le 862 était la maison du directeur du Plan Bouchard, M. Miller. Vérifier la date au rôle

Évaluation

État d'authenticité

moyen

État physique

supérieur

Milieu environnant

bon

Critères distinctifs

Valeur patrimoniale

moyenne



Inventaire et classement du patrimoine bâti

Fiche descriptive

Municipalité
Blainville
861 862 rue de la Mairie



photo 1 CBIMG_1549.jpg



photo 4 CBIMG_1620.jpg



photo 2 CBIMG_1550.jpg



photo 5 CBIMG_1552.jpg



photo 3 CBIMG_1621.jpg

photo 6